

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2024

# SOMMAIRE

- ▶ 1 – CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)
    - ✓ Dispositions légales
  - ▶ 2 – CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE
    - ✓ International
    - ✓ National
  - ▶ 3 – MONÉTEAU
    - ✓ En chiffres
    - ✓ Données financières
    - ✓ Fiscalité
  - ▶ 4 - CONCLUSION
- 

# LE CADRE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux

Dans les communes de plus de 3 500 habitants un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être produit et débattu, au cours d'une séance du conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif. En nomenclature M57 ce délai est porté à 10 semaines.

Enfin ce rapport doit être transmis, non seulement au représentant de l'état dans le département et au Président de l'intercommunalité, mais doit aussi être rendu public, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Le débat d'orientation budgétaire vise à permettre à l'assemblée délibérante:

- d'être informé de l'évolution financière de la collectivité
- de débattre et d'arrêter les orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigureront les priorités du prochain budget

# 1 - CONTEXTE ÉCONOMIQUE

## au niveau international

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Après la pandémie de COVID-19 et les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'économie mondiale reste engluée dans des perspectives de croissance historiquement faibles et d'inflation encore forte malgré une fin d'année 2023 peut-être un peu moins négative que prévue initialement.

L'aggravation des tensions géopolitiques fragilise toujours un peu plus les perspectives de croissances en 2024 : de 2,9% en 2023, celle-ci ne devrait pas dépasser les 2,7% en 2024 selon l'OCDE, ou 2,9% pour le FMI, avec toujours une très grande dépendance de l'économie mondiale aux économies d'Asie.

L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7% en 2022 à 6,9% en 2023, puis normalement à 5,8% en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base.

## au niveau de la zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est en hausse et est estimé à 2,9% en décembre 2023, contre 2,4% en novembre. Mais nettement moins qu'un an auparavant, il était de 9,2%.

La commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance à 0,6 % en 2023 et 1,2 % en 2024, invoquant l'inflation élevée et le resserrement de la politique monétaire qui ont eu « un impact plus fort que prévu »

### **2024, l'année de la baisse des taux d'intérêt en Europe**

Après une hausse brutale des taux directeurs initiée en mi-2022 pour lutter contre l'inflation, les taux culminent entre 4 et 4,75% en zone euro.

## Au niveau national

Les prévisions macro-économique du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance + 1,4% et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6%.

La charge de la dette, estimée à 40 milliards pour 2023, devrait atteindre 52 milliards cette année et plus de 70 milliards en 2027. (à ne pas confondre avec la dette publique 3088,2 Md)

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à l'horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

Les collectivités locales sont également associés à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5% à l'inflation.

## 2 - LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF)

**PLF pour 2024**

---

**Principales mesures concernant le secteur public local, particuliers et entreprises**



# LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024, CONCERNANT LE BLOC COMMUNAL

Fiscalité locale: Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 3,9 %. En 2022: c'était 3,2 % et 2023: 7,1 %

Fixation DGF 2024: Cette hausse de 320 millions d'euros de la DGF sera répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 millions d'euros), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 millions d'euros) et la dotation d'intercommunalité (30 millions d'euros).

Planification écologique: La loi dispose que les moyens alloués à la planification écologique progresseront de 10 milliards d'Euros d'autorisations d'engagement en 2024

- Le soutien à la rénovation des logements, dont les engagements seront augmentés de 1,6 milliards sur le budget de l'ANAH
- Le « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 Milliards en capacité d'engagement

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé *Impact du budget pour la transition écologique*. Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024

# AUTRES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024,

## Mesures pour les particuliers

- Indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu: tranches réévaluées de 4,8 %
- Prorogation jusqu'au 31/12/2024 de plafond majoré (400€ par an) d'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu pour la prime de carburant versée par l'employeur
- Prorogation de 4 ans des dispositifs PTZ (prêt à taux zéro) et éco-PTZ, mais recentrage sur des habitations collectives en zone tendue

## Mesures pour les entreprises

- Initialement prévue en 2024, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), jugée pénalisante pour les entreprises, est finalement reportée à 2027 avec une baisse progressive des taux d'imposition
- Le passage à la facturation électronique prévue pour 2024 est reportée au 01/09/2026

# MONÉTEAU



# QUELQUES CHIFFRES

**4198 habitants**  
– dont **511 à Sougères (\*)**

**1819 Hectares**

**Monéteau : 53,276 Kms de Voirie**  
34,959 kms Communal  
12,179 kms Départemental  
6,138 kms National

**+ Pien-Sougères : 12,033 Kms de Voirie**  
8,828 kms Communal  
3,205 kms Départemental

ECOLES Maternelles et Primaires

**351 élèves** (de 3 à 10 ans)

Dont environ 260 enfants par jour en cantine

(\*) Source Insee population légale pour entrée en vigueur 01/01/2024

# LES ORIENTATIONS 2024 (1)



Alors que nous nous apprêtons à entamer les discussions autour du Rapport d'Orientation Budgétaire, nous souhaitons partager avec vous les principes fondamentaux qui guideront notre action dans l'élaboration de ce budget.

Dans un contexte marqué par la nécessité de réduire le déficit public et par un ralentissement des recettes de fonctionnement, nous devons faire preuve de résilience et d'innovation pour continuer à se développer tout en garantissant une gestion financière rigoureuse et responsable.

# LES ORIENTATIONS 2024 (2)

- **Maîtrise des dépenses** : demande aux élus et aux services une diminution d'environ 5 % de leurs charges de fonctionnement et de prioriser les projets, tout en préservant la qualité des services offerts à nos concitoyens
- **Sensibilisation aux Economies d'Energies**
- **Trouver des leviers**: pour augmenter nos recettes de fonctionnement, hors fiscalité. Démarche essentielle pour maintenir l'équilibre budgétaire et continuer à financer les projets et services qui font la richesse de notre commune.
- **Adaptation du plan pluriannuel** : en maintenant un niveau important de nos investissements
- **Nous réaffirmons notre engagement** : à ne pas augmenter la pression fiscale, en continuant de geler le taux des taxes foncières de Monéteau

# CHOIX BUDGÉTAIRES DE MONÉTEAU - 2024

Nous comptons sur l'implication de tous, pour faire de ce budget un véritable outil au service de l'intérêt général et du bien-être des Monestésiennes et Monestésiens,

## L'évolution des recettes

de fonctionnement : BP à BP

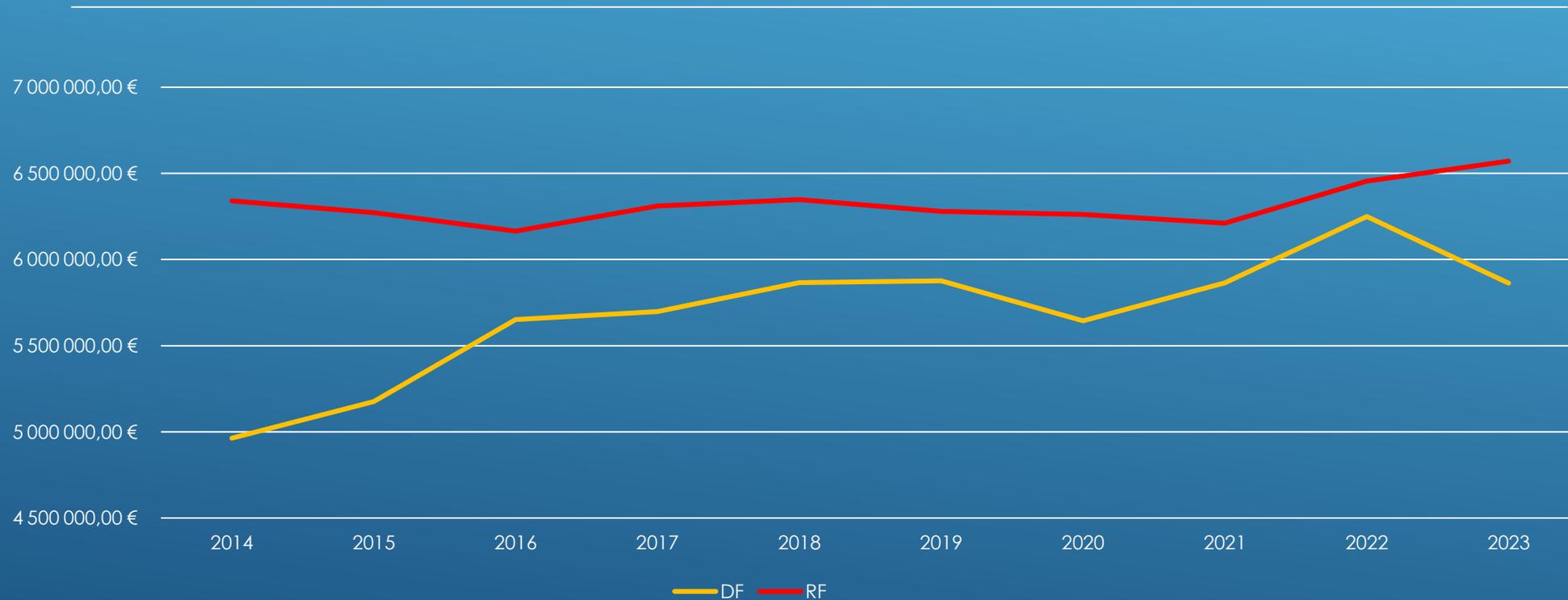
- Une évolution des bases du foncier estimée à + 3,9 %
- Une stabilité des autres produits à hauteur du niveau inscrit au budget 2023 mais avec une inconnue sur la modification du mode de recouvrement de la taxe d'aménagement

## L'évolution des dépenses

de fonctionnement : BP à BP

- Dépenses de personnel (augmentation par 2 fois du point d'indice - juillet 2023 1,5 % et majoré de 5 points au 1/01/2024 + prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Charges à caractère général : stabilité par rapport à 2023 si pas d'augmentation des fluides
- Les autres charges de gestion : sur la base de 2023

# ÉVOLUTION DE L'EFFET CISEAUX



- 1<sup>er</sup> effet : Le Skenet'eau qui a engendré à partir de 2015 des charges indues
- 2<sup>ème</sup> effet : La période après covid et la crise énergétique due à la guerre en Ukraine à partir de 2021
- 3<sup>ème</sup> effet : Mesures d'économies demandées aux élus et services en 2023

# INVESTISSEMENTS

## DÉPENSES

En dehors de nos projets « pôle service commanderie et pôle périscolaire au foyer », l'enveloppe allouée aux opérations diverses d'investissements, sera **consacrée aux investissements nécessaires**, à la poursuite de la politique d'investissements régulière et la poursuite de notre programme élaboré pour notre mandat.

## RECETTES

Le **financement de la section d'investissement sera assuré** d'une part : par les **ressources propres** :

- l'autofinancement,
- le FCTVA,
- la taxe d'aménagement ???
- Emprunt éventuel pour les travaux de JJ Rousseau

Et ces ressources seront complétées éventuellement **par des subventions** obtenues sur diverses opérations.

# LA FISCALITÉ

Depuis la suppression de la taxe professionnelle (remplacée par la CET) et le passage en communauté d'agglomération, **nous n'avons plus de marge de manœuvre.**

## L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

de l'Agglomération ne sera plus que

de **3 251 312 €.**

Après retenues ci-dessous :

- - 114 443 € (compétence des zones activités) avec une partie d'entretien refacturée à hauteur de 70 000 €
- - 24 825 € (compétence des eaux pluviales)
- - 1 875 € (compétence Plan Local Urbanisme)

## Les taux d'imposition dont EPCI

	MONETEAU	STRATE (2000 à 5000 hab)
Foncier bâti :	11,15%	18,93%
Part taux départemental : (corrigé d'un coefficient)	21,84%	
Taxe d'habitation :	11,26%	14,26%

Rappel : La fiscalité communale a été augmentée seulement en 2003.

# DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

2013 = 501 618 €

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
215 415	100 905	52 607	1624	0	0	0	0	0

Fonds national de Péréquation des ressources  
Intercommunales et Communales

1ère fois en  
2013 = 11 301€

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
63 137	53 627	47 525	53 614	65 180	44 171	46 718	47 958	50 000

# L'ENDETTEMENT



Encours total de la dette de Monéteau au 31/12/2023 = 1 622 620 €



Soit par habitant 386 € (strate 751€)



En 2024 = annuité de la dette 190 381 €



Soit par habitant 45,28 € (strate 97€)



Actuellement 4 emprunts sont en cours



Rappel, en 2008 = 261 244 € étaient remboursés

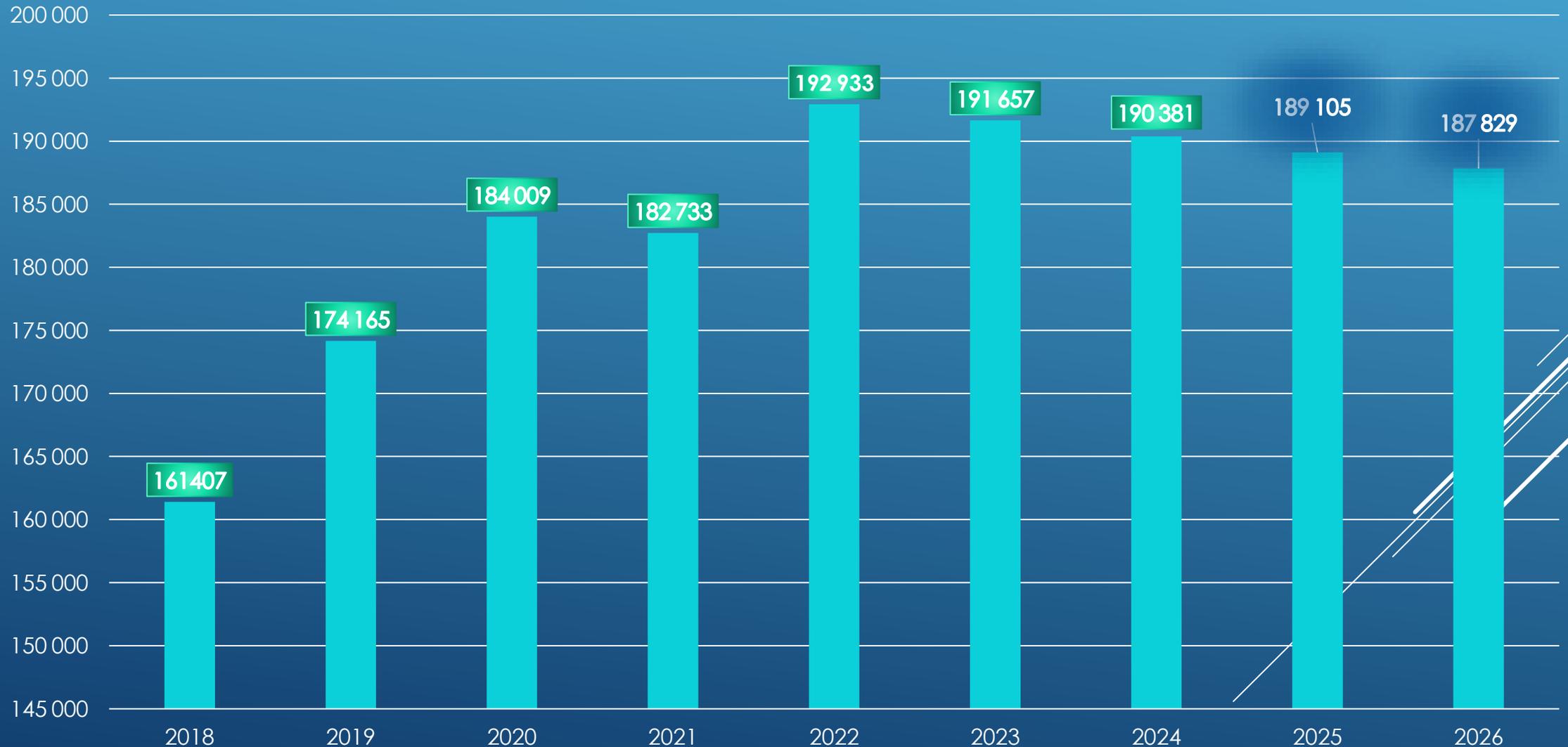


Capacité de désendettement



La commune est en capacité de rembourser l'encours de la dette en 2,9 ans.

# ÉCHÉANCES ANNUELLES DES EMPRUNTS

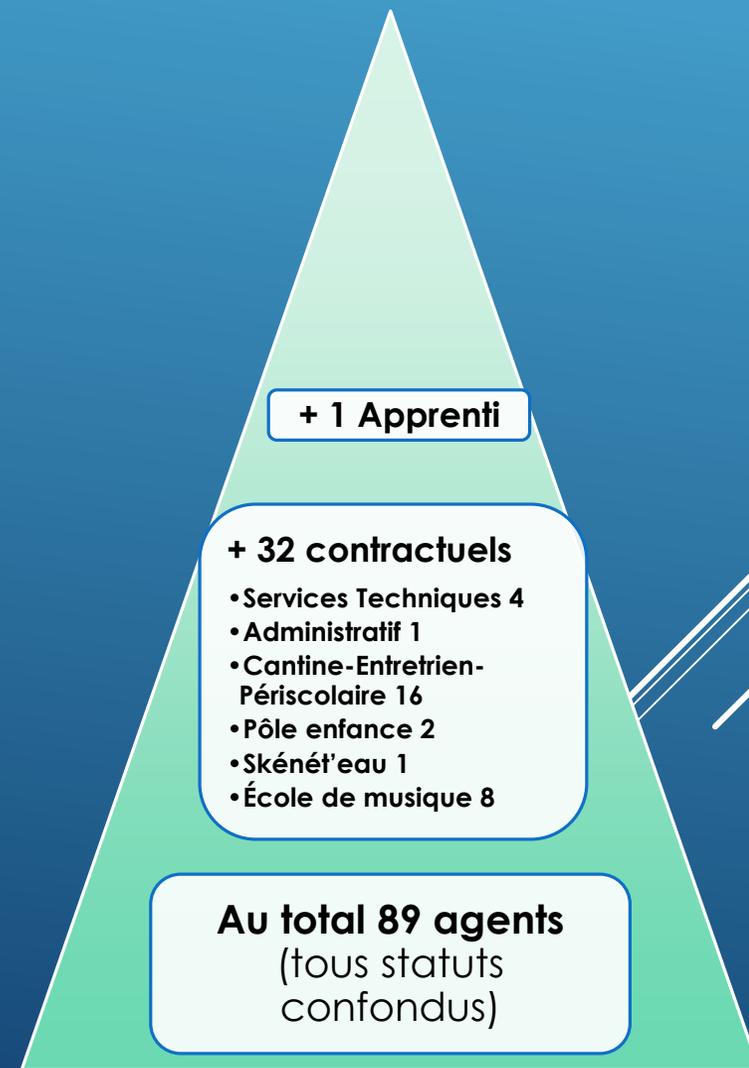


# DETTE EN CAPITAL



# PERSONNEL COMMUNAL

Agents par services (emplois permanents)	Effectif au 01/01/2022	Effectif au 01/01/2023	Effectif au 01/01/2024
Services Techniques	14	14	14
Secrétariat général/Accueil	4	3	3
Secrétariat du Maire	1	1	1
Urbanisme	2	2	2
Communication	1	1	1
Informatique	1	1	1
Achats/Entretien	1	1	1
Écoles/Cantines	17	15	16
Comptabilité	2	2	2
Ressources Humaines	1	1	1
Foyer Communal	4	4	4
Bibliothèque	4	3	3
Sport/ALSH	1	1	1
Skénét'eau	2	3	3
Police Municipale	3	2	2
École de Musique	1	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>56</b>
<b>Effectifs titulaires équivalent temps plein</b>	<b>57,69</b>	<b>54,40</b>	<b>55,36</b>



# LES MOUVEMENTS ET RECRUTEMENTS

Les MOUVEMENTS	2021	2022	2023
Retraite	2	3	1
Mutation	0	2	2
Démission	0	0	2
Détachement	0	0	1
Disponibilité	0	3	2
Décès	1	0	0

Les RECRUTEMENTS	2021	2022	2023
Direct	1	2	4
Emploi contractuel	1	1	2
Mutation	0	3	2

# PROGRAMME DE TRAVAUX :

*Voirie, Éclairage public*

## SECTION INVESTISSEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VOIRIE	539 900	1 134 850	176 449	223 855	484 586	804 331	336 260
Eclairage public	134 395	84 078	159 603	153 549	160 641	271 316	49 614
Opérations			554 578	82 498	2 180		
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>674 295</b>	<b>1 218 928</b>	<b>890 630</b>	<b>459 902</b>	<b>647 407</b>	<b>1 075 647</b>	<b>385 874</b>

# PROGRAMME DE TRAVAUX :

*Voirie, Éclairage public*

## SECTION FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VOIRIE	39 914	74 833	41 106	36 239	65 624	61 293	14 860
ENFOUISSEMENT	37 878	17 805	41 471	12 670	65 807	14 037	12 522
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>77 792</b>	<b>92 638</b>	<b>82 577</b>	<b>48 909</b>	<b>131 431</b>	<b>75 330</b>	<b>27 382</b>

<b>Total Fonctionnement + Investissement</b>	<b>752 087</b>	<b>1 311 566</b>	<b>973 207</b>	<b>508 811</b>	<b>778 838</b>	<b>1 150 977</b>	<b>413 256</b>
--	----------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------

# SUBVENTIONS COMMUNALES

**En 2023, 156 000 €** de crédits ouverts, et 166 345 € ont été répartis entre :

- 9 associations locales pour 62 887 €
- 1 Mutualité française pour 91 550 € (crèche dt solde 2022 = 24 958)
- 4 Ecoles pour 2 300 €
  
- et 24 associations hors communes pour 9 608 €
- (dont 3 000 € aux différents séismes)

En 2023, le montant par habitant versé s'élève à 39,62 €

**Je vous rappelle que le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, oblige de conclure une convention avec les associations qui perçoivent un montant annuel dépassant 23 000.00 €.**



# CONCLUSION

Lors de la cérémonie des vœux j'ai souhaité que cette année 2024 soit « *une année éclatante de succès et de réalisations portés par la **solidarité** et la **bienveillance*** ». Deux valeurs qui guident chacun de nos pas, dans la concrétisation de nos projets.

Nous entamons l'année avec une énergie positive et la volonté de poursuivre nos actions, nos évènements, mais aussi nos divers travaux, notre soutien aux associations... tant de moments intenses qui nous permettent de mettre en lumière notre commune.

Mais pour développer et concrétiser nos actions du plan de mandat, je rappelle, et je souligne l'importance, du **travail commun entre élus et services**.

L'année 2023 a été une année de vigilance, puisque chacun de nous, élus, agents, ou présidents d'associations a dû faire des efforts dans un seul et unique but - réduire au maximum la consommation d'énergies afin de nous permettre de tenir notre budget.

À l'heure du bilan, force est de constater que les efforts ont payé et que notre budget a été parfaitement maîtrisé. Ce qui nous a permis de d'octroyer la prime pouvoir d'achat à tous les agents !

C'est pourquoi en matière budgétaire, en 2024 notre vigilance sera notre boussole, nous resteront attentifs aux besoins de notre commune, nous serons responsables dans nos choix et nos actions.

Et en cette nouvelle année, nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée de débiter notre projet phare, le Pôle de services de la Commanderie. Projet qui débutera par le lancement tant attendu du commerce. C'est une étape cruciale qui marquera le début d'une transformation positive de ce site, offrant et répondant à divers besoins. Ensemble, travaillons à la réalisation de ce projet ambitieux qui contribuera au développement harmonieux de notre ville.

Parmi les projets de notre feuille de route, figurent également des dossiers liés à la Rénovation du Patrimoine, à l'Environnement, aux Sports, à la Culture, aux services de Proximité ou encore à la Communication.

Tout comme l'année précédente, la priorité essentielle de ce D.O.B, **est de proposer un budget responsable autour de plusieurs principes** : une pression fiscale contenue, un pilotage maîtrisé des dépenses de gestion, un endettement limité et le maintien d'un haut niveau de services couplé à la réalisation d'un plan d'investissement ambitieux.

En 2024, poursuivons notre engagement en tant qu'équipe audacieuse, analytique et ambitieuse pour notre commune.

Et, en tant que Maire, je maintiendrai le cap avec une détermination inchangée, une énergie renouvelée et un enthousiasme toujours grandissant.

***Restons fidèles à notre identité collective, unis, et concentrés sur l'essentiel.***

**Cap sur 2024 !**

**Dans le R E S P E C T.**

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

**Merci à Daniel** notre adjoint aux finances pour ce beau travail,

**Merci également** aux services, à **Monique et Juliette** pour leur travail tout au long de l'année

**Et merci à Jean-Baptiste** notre DGS pour toute cette coordination.

**Bravo à tous !**

**Maintenant action !**

*Le débat est ouvert,*